

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France

L'Agence Française pour la Biodiversité et Régions de France sont partenaires de cette initiative de formation portée par le Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Public concerné :

Elus des collectivités territoriales

Intervenants :

Magali ORDAS

Adjointe au maire de Versailles (78)

Elu ambassadeur

Jonathan FLANDIN

Chargé de mission Ecologie urbaine

Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

Klaire HOUEIX

Chargée d'études Ingénierie territoriale

Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

Durée :

1 journée

Lieu :

Mairie de Versailles - Salle du Conseil Municipal

4 Avenue de Paris

78000 VERSAILLES



VERSAILLES

FORMATION ELUS

Biodiversité et Territoires

Gérer les espaces verts et de nature :
la biodiversité au service de la
qualité de vie

Jeudi 16 Mai 2019*

OBJECTIFS

La gestion écologique permet de concilier à la fois des enjeux de santé publique, de protection de l'environnement et de la biodiversité, d'amélioration du cadre de vie et de réduction des coûts.

Venez découvrir, à travers des retours d'expérience concrets et des témoignages, les grands principes de la gestion écologique et leurs déclinaisons pratiques.

PROGRAMME

9h15 : Accueil

9h30-10h30 : Biodiversité : de quoi parle-t-on ?

Zoom sur l'état de santé de la biodiversité en Ile-de-France et échanges sur les préoccupations locales des participants.

10h30-11h00 : Agir pour la biodiversité, quels moyens et leviers ? *Règlementation, soutiens techniques et financiers.*

11h00 – 12h30 : Réaliser un diagnostic écologique, concevoir et gérer de façon écologique les espaces verts.

----- **12h30-14h00** Pause déjeuner (à régler sur place) -----

14h00 – 16h30 : Témoignage de **Magali ORDAS**, adjointe au maire de Versailles (78) sur les projets portés par la collectivité en matière de gestion écologique.

Visite du cimetière des Gonards, labellisé ECOJARDIN en 2012.

INSCRIPTION

Deux possibilités de financement

Cette formation est prise en charge, selon votre choix :

- directement sur le budget 2019 de votre collectivité

- par votre Droit Individuel à la Formation d'élus

Modalités et tarifs de la session de formation :

(cf. page suivante)

Pour vous inscrire : www.arb-idf.fr/formulaire/BetT

ou par mail à : klaire.houeix@iau-idf.fr

* Sous réserve du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de décaler la date de formation

MODALITÉS ET TARIFS

Si cette formation est prise en charge par votre collectivité

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'ARPE-ARB établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de séjour (hébergement, repas, déplacement) seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs. (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.

- Communes de moins de 2 000 habitants : 125 €
- Communes /intercommunalités de 2 000 à 10 000 habitants : 250 €
- Communes / intercommunalités de 10 000 à 50 000 habitants : 375 €
- Communes / intercommunalités de 50 000 à 100 000 habitants : 500 €
- Communes / intercommunalités de plus 100 000 habitants : 600 €
- Conseils Départementaux et Conseils régionaux : 600 €

Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élus

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF—deux mois avant la formation.

L'ARPE-ARB vous accompagnera dans cette démarche.

CONTACTS

Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
(ARB îdF)

Département biodiversité de l'IAU Île-de-France
15 rue Falguière - 75015 PARIS

www.arb-idf.fr

Contact : Klaire HOUEIX

Tél. : 01 77 49 77 69

Courriel : klaire.houeix@iau-idf.fr

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France



*Organisme de formation agréé par le Ministère
de l'Intérieur*

Le RARE s'appuie sur un de ses membres,
l'Agence régionale pour l'environnement-Agence
régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte-
d'Azur, agréée organisme de formation des élus
par décision du Ministère de l'Intérieur du 24
juillet 2017.